

Rapport de la commission des finances - préavis municipal 52/2024

Crédit d'étude pour la réfection des chemins des Terreaux et du Village, l'assainissement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, le réaménagement de l'espace routier et la réfection et la mise en valeur de la fontaine 1822-1823

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances (ci-après la COFIN), constituée par ses membres Mesdames Filomène Garcia et Ariane Morand, Messieurs Philippe Noël (excusé) et Simon Schülé (Président)

s'est réunie le 26 février 2024 en présence de la Municipalité in corpore, Mmes la Syndique Claudia Perrin et Jennifer Dagon, et de MM Denis Favre, Blaise Jaunin et Patrick Oppliger afin d'examiner le préavis cité en titre. Nous la remercions pour les explications complémentaires et les réponses à nos questions.

La COFIN s'est encore réunie le 12 mars afin de statuer et rédiger son rapport.

Objets du préavis

Ce préavis a pour but de demander un crédit de CHF 202'700.00 pour l'étude et l'assainissement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, le réaménagement de l'espace routier des chemins des Terreaux et du Village et la réfection et mise en valeur de la fontaine 1822-1823.

Objectif de l'étude

Le chemin des Terreaux et le haut du chemin du Village se sont particulièrement densifiés ces dernières années. Cette densification nécessitant l'adaptation des infrastructures communales d'assainissement et de gestion du trafic, la Municipalité a décidé de solliciter un crédit d'étude qui permettra d'une part de déterminer précisément les travaux nécessaires et d'autre part d'obtenir une version affinée des coûts.

Aspect financier

Le rapport de la COFIN porte essentiellement sur l'aspect financier de ce préavis. La Commission technique apportera d'autres éléments d'appréciation.

Assainissement

Le projet a pour but de remplacer les canalisations selon le PGEE (plan général d'évacuation des eaux). L'étude évaluera le potentiel des économies à réaliser (rénover les anciennes canalisations en les chemisant ou les remplacer par des nouvelles canalisations en bétons).

Fontaine

Une demande de subvention sera formulée dans le cadre de l'étude. Pour obtenir celle-ci, la demande devra être faite impérativement avant le premier coup de pioche.

Rapport de la commission des finances - préavis municipal 52/2024

Crédit d'étude pour la réfection des chemins des Terreaux et du Village, l'assainissement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, le réaménagement de l'espace routier et la réfection et la mise en valeur de la fontaine 1822-1823

Coût de l'étude

Dans le tableau de la page 3 du préavis, le poste « 100 ETUDE » de CHF 95'500.00 n'a pas été détaillé. Le 4 mars la COFIN a reçu de Monsieur Patrick Oppliger le tableau ci-dessous avec le détail des coûts..

		Prestations d'ingénieur	
		Part de prestations [hr]	Honoraires [Fr.]
3. Etude du projet :	3.1 Avant-projet	141	19'423
	3.2 Projet de l'ouvrage	387	53'413
	3.3 Procédure de demande d'autorisation	35	4'856
4. Appel d'offres :	4.1 Appels d'offres aux entreprises, comparaison des offres, propositions d'adjudication	176	24'279
Total Honoraires pour les phases d'études (3 à 4)		739	101'971
Total HT (y compris rabais de 10%)			91'773.60
Frais estimés 4%			3'670.95
Total HT			95'444.55
TOTAL arrondi TTC (8.1%)			103'000.00

Procédure d'adjudication

La procédure respecte la loi sur les marchés publics et tient compte des valeurs-seuils AIMP (accord intercantonal sur les marchés publics) actuellement en vigueur.

Financement de la construction

Cette dépense est incluse dans le projet de réfection des chemins des Terreaux et du Village pour un montant de CHF 1'100'000.00 (voir page 111 du budget 2024 - Projets futurs - crédits à voter - poste no 8 - Réfection chemin des Terreaux – carrefour Village) et n'entraîne pas de nouvelles charges d'exploitation à l'exception des amortissements obligatoires. La Municipalité propose le financement de ce projet par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles, dans la limite du plafond de l'endettement.

Amortissement

Les durées d'amortissements des investissements étant fixées par la loi depuis le 1^{er} janvier 2024, les études sont amorties sur 10 ans dès l'aboutissement de l'étude financée par le crédit, soit un montant de CHF 20'270.00 par an.

Rapport de la commission des finances - préavis municipal 52/2024

Crédit d'étude pour la réfection des chemins des Terreaux et du Village,
l'assainissement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, le réaménagement de l'espace routier
et la réfection et la mise en valeur de la fontaine 1822-1823

Conclusion

Compte tenu des éléments ci-dessus, la COFIN adopte à l'unanimité de ses membres le préavis n° 52/2024 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal no 52/2024 adopté en séance de Municipalité du 5 février 2024;
- ouï les rapports des commissions consultées;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide :

- d'accepter le préavis 52/2024 tel que présenté;
- d'accorder un crédit de CHF 202'700.00 TTC pour l'étude de l'assainissement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, le réaménagement de l'espace routier des chemins des Terreaux et du Village et la réfection et mise en valeur de la fontaine 1822-1823 ;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles, dans les limites du plafond de l'endettement.

Romanel-sur-Lausanne, le 12 mars 2024

La rapporteuse :



Filomène Garcia

Les autres membres :



Ariane Morand



Philippe Noël



Simon Schülé